

## ORIENTATIONS ET ENJEUX DE LA POLITIQUE ETRANGERE DE LA CÔTE D'IVOIRE PENDANT LES DEUX PREMIERES DECENNIES D'INDEPENDANCE (1960-1980)

KOUAKOU N'dri Laurent  
Maître-Assistant  
Enseignant-Chercheur  
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)  
Département d'Histoire  
[kouakoundrilaurent@yahoo.fr](mailto:kouakoundrilaurent@yahoo.fr)

### **Résumé**

Cet article analyse les orientations et les enjeux de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire pendant les deux premières décennies d'indépendance (1960-1980). En effet, le 7 août 1960, la Côte d'Ivoire accéda à l'indépendance. Les autorités voulaient sortir le pays du sous-développement. Cela nécessita la stabilité et une politique étrangère bien élaborée pour bénéficier du soutien des pays développés et des organismes internationaux. Cette politique extérieure s'appuyait sur les réalités, les intérêts et les visions ivoiriens. La politique étrangère de la Côte d'Ivoire était basée sur les fondements politiques, idéologiques, historiques, économiques, sociaux et culturels. Elle fut orientée vers un certain nombre de pays afin d'atteindre des objectifs escomptés.

**Mots-clés:** Côte d'Ivoire, Fondements, Politique Etrangère, Objectifs, Orientations

### **Abstract**

This article analyzes the orientations and issues of Côte d'Ivoire's foreign policy during the first two decades of independence (1960-1980). Indeed, on August 7, 1960, Côte d'Ivoire gained independence. The authorities wanted to get the country out of underdevelopment. This required stability and a well-developed foreign policy to benefit from the support of developed countries and international organizations. This foreign policy was based on Ivorian realities, interests and visions. Côte d'Ivoire's foreign policy was based on political, ideological, historical, economic, social and cultural foundations. It was directed to a number of countries in order to achieve expected objectives.

**Key words:** Côte d'Ivoire, Foundations, Foreign Policy, Goals, Directions

## Introduction

S'assumer économiquement, garantir le mieux-être de chaque citoyen, telle fut l'objectif assigné aux nouvelles autorités ivoiriennes. L'indépendance ne fut pas uniquement un droit acquis, mais un phénomène qui englobait les obstacles internes et externes qui pouvaient entraver l'essor économique du pays (N. Kouakou, 2003, p. 45). Si la stabilité politique, l'unité et la cohésion nationales ainsi que la paix sociale qui en découlaient, étaient des atouts pour la réalisation de cette politique de développement, celle-ci dépendait également et surtout, dans le cas d'un pays sous-développé, des relations que le pays entretenait avec d'autres Etats. A cela, on ajoute l'image que la nation a donné d'elle-même à l'extérieur, la confiance qu'elle a inspiré et qui a pu ainsi lui valoir l'estime, lui apporter les appuis et les aides dont elle avait besoin, lui permettre d'avoir une part active sur la scène internationale. Les nouvelles autorités, au lendemain du 7 août 1960, avaient la lourde charge de définir et de conduire la politique tant intérieure qu'extérieure, selon les dispositions prévues par la Constitution du 30 novembre 1960. Si au plan intérieur les objectifs étaient de parvenir à l'unité nationale et au développement socio-économique à travers des structures étatiques solides et stables, au plan extérieur il s'agissait de s'ouvrir le plus largement possible. Cette volonté de large ouverture nécessitait l'élaboration d'une politique étrangère adaptée à un environnement mondial marqué par la division du monde en deux blocs antagonistes<sup>1</sup>.

L'objectif et l'intérêt de cette contribution est d'étudier, sous différents angles, les orientations des autorités dans l'élaboration de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire au lendemain de son accession à l'indépendance. Quelles ont été les grandes orientations de la politique extérieure opérées par les autorités du pays au lendemain de l'indépendance? Quels ont été les enjeux de cette politique? La réponse à ces préoccupations s'est appuyée sur des sources orales, des sources imprimées et des ouvrages et des articles sur la politique extérieure de la Côte d'Ivoire. Cette documentation a permis de mettre en relief les fondements, la stratégie des autorités ivoiriennes et les orientations de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire de même que les enjeux de cette politique. L'étude présente trois axes principaux. Le premier aborde les fondements de l'action diplomatique ivoirienne et le second évoque les principales orientations des actions diplomatiques ivoiriennes. Quant au dernier axe, il mentionne la visée de la politique extérieure de la Côte d'Ivoire.

## 1. Les Fondements de la diplomatie ivoirienne

La Côte d'Ivoire fit son entrée sur la scène internationale avec ses propres préoccupations, ses propres convictions et ses propres intérêts. Elle définit ainsi une certaine politique extérieure basée sur ses propres réalités. La diplomatie ivoirienne était axée sur trois bases principales qui ont guidé les actions des acteurs de la politique extérieure du pays. Selon Jean-Baptiste Duroselle et Pierre Renouvin, «pour comprendre l'action diplomatique, il faut chercher à percevoir les influences qui en ont orienté le cours» (J-B. Duroselle et P. Renouvin, 1970, p. 2). Comme l'a souligné Camille Alliali<sup>2</sup> lors du IV<sup>ème</sup> congrès du PDCI-RDA<sup>3</sup>, «la politique étrangère de la Côte d'Ivoire est dominée par un certain nombre de constantes qui en constituent les principes de base»<sup>4</sup>. L'Etat ivoirien n'a pas mené une diplomatie sans principes ni fondements. Il s'est d'abord focalisé sur les fondements politico-idéologiques ; ensuite, un intérêt a été accordé aux fondements socio-économiques et enfin, aux fondements historiques et culturels.

<sup>1</sup> Le bloc de l'Ouest capitaliste et le bloc de l'Est communiste.

<sup>2</sup> Il a été Ministre des Affaires Etrangères du 15 février 1963 au 21 janvier 1966.

<sup>3</sup> Parti Démocratique de Côte d'Ivoire section ivoirienne du Rassemblement Démocratique Africain (PDCI-RDA).

<sup>4</sup> cf. IV<sup>ème</sup> Congrès du PDCI-RDA les 23, 24,25 septembre 1965, Abidjan, SII, 1974, p. 165.

### 1.1. Les fondements politico-idéologiques

Les fondements politico-idéologiques étaient les grands principes politiques et idéologiques qui avaient déterminé la politique étrangère de la Côte d'Ivoire. C'étaient les grands courants de pensée, les constantes majeures sur la base desquels toute l'action diplomatique ivoirienne avait été orientée. Il s'agissait entre autre du libéralisme, du réalisme et du pacifisme. Le libéralisme a une pléthore de définitions, mais pour ce qui concerne cette étude, il peut être considéré comme:

- la doctrine ou le système politique de ceux qui réclamaient la liberté au niveau de la politique et religieux. Il est ainsi conformément à l'esprit des principes (14 juillet 1789: Révolution française);
- l'attitude de ceux qui s'attachent en premier à la défense de la démocratie des libertés individuelles;
- la doctrine économique hostile à l'intervention de l'Etat dans la vie économique et à son contrôle sur les moyens de production.

En fait, la théorie libérale milite pour la promotion des libertés individuelles, la morale, la justice et la coopération internationale. La théorie libérale en matière de relations internationales a une vision normative de la scène internationale. C'est-à-dire qu'elle cherche à concilier l'ordre, d'une part, et la paix et la justice, d'autre part<sup>5</sup>.

Elle visait donc une profonde mutation des relations interétatiques en vue de promouvoir la paix et la sécurité. Toutefois, les points de vue divergeaient sur les procédés qu'il faut suivre pour atteindre ces objectifs. Ainsi, trois courants qui se distinguaient: Il s'agissait premièrement du courant républicain pour lequel il avait fallu agir sur les régimes politiques afin de faire régner la paix et la sécurité dans l'optique de freiner les régimes totalitaires. Dans ce cas, la tendance était généralement à la pratique d'une politique étrangère belliqueuse puisqu'il y a aucun contre poids pour faire échec à cette politique. Pour les libéraux républicains, seuls des régimes démocratiques furent gages d'un monde de paix et de justice. Dans ce cas de figure, l'opinion publique était contre la guerre et pouvait exercer une forte pression, s'il arrivait que les dirigeants fussent portés sur la guerre. Le deuxième courant lui insistait sur le développement des échanges commerciaux source d'une coopération internationale accrue et qui par conséquent ne put qu'entraîner une interdépendance souvent facteur de paix. En fait, pour les tenants de cette thèse plus les entités politiques souveraines ne purent se passer l'une de l'autre, plus elles établirent des règles pour que cet état de fait demeura pour le bonheur de tous. Le troisième et dernier courant vit dans l'adhésion des Etats à des institutions internationales une garantie pour la paix et la sécurité mondiale. En fait, compte tenu du caractère libre qui marqua l'adhésion de tout Etat à une organisation internationale, une certaine morale et un certain nombre de règles régissaient dès lors le comportement de tout Etat adhérent. En plus de cela, les organisations en développant et en facilitant la communication et les échanges directs entre les délégués ou les gouvernants de plusieurs pays membres, limitèrent les risques d'incompréhension, donc de conflits entre Etats<sup>6</sup>. Enfin, en établissant des liens de coopération tous azimuts comme des accords de non-agression et de défense, les institutions internationales entraînèrent de ce fait la sécurité dissuadant ainsi tout agresseur potentiel, étant donné qu'il avait risqué d'être confronté à toute une coalition. De toutes ces tendances libérales, la politique étrangère ivoirienne semblait plus proche de la dernière, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que proclamant haut et fort sa non-immixtion dans les affaires intérieures des autres Etats, la Côte d'Ivoire refusa donc de juger ou de condamner les régimes politiques de certains pays africains. Ensuite, de par sa taille économique et son poids politique et militaire, la Côte d'Ivoire ne put en aucun cas intervenir dans un Etat aussi petit qu'il eût été pour imposer la démocratie. Enfin, étant elle-même tributaire des autres pays pour son développement, la Côte d'Ivoire ne put jouer qu'un rôle insignifiant dans le domaine des échanges commerciaux.

Le pays n'eût donc pas les moyens nécessaires pour entraîner une certaine interdépendance avec d'autres pays. Le rapprochement que l'on pouvait faire entre cette théorie et la politique étrangère

<sup>5</sup> Entretien avec Usher Assouan, ancien ministre des Affaires Etrangères (1966-1977), le 09 juin 2005 de 11 h à 12 h 05 mn.

<sup>6</sup> Entretien avec Usher Assouan, le 21 avril 2006 de 11 h à 13 h 50 mn.

ivoirienne trouvait sa justification dans le fait que la Côte d'Ivoire avait adhéré à plus d'une centaine de traités et engagements internationaux. Le pays adhéra dans de nombreuses organisations internationales, et fut membre fondateur de plusieurs organisations sous régionales, régionales et continentales africaines<sup>7</sup>. Ainsi, cette propension à développer des relations multilatérales, menait à dire que le libéralisme institutionnel fut l'un des fondements politico-idéologiques de la politique étrangère ivoirienne.

Le réalisme est une doctrine qui a plusieurs définitions. En philosophie, c'est une doctrine platonicienne selon laquelle les apparences sensibles et les êtres individuels ne sont que le reflet des véritables réalités. Cette doctrine est généralement opposée à l'idéalisme. Pour les Lettres et les Beaux-arts, le réalisme est l'attachement qu'a un auteur ou un artiste à représenter le monde, les hommes tels qu'ils sont et non tels qu'on peut les concevoir ou les styliser, par l'imagination et l'intelligence. Pour le citoyen lambda, le réalisme consiste à tenir compte de la réalité et à apprécier les données d'une situation afin de prendre des décisions pour mieux agir. Cette vision était celle de la théorie réaliste des relations internationales selon laquelle, il fallait s'efforcer de voir le monde tel qu'il est et non tel que l'on voudrait qu'il soit. Ainsi la vision que défend la théorie réaliste propose une vision cynique ou pessimiste des relations entre Etats; lesquelles relations sont entretenues sur une base selon laquelle chacun tente de faire valoir son intérêt grâce à sa puissance. Bien entendu, ici cette vision fut celle qui épousait le mieux la diplomatie ivoirienne. Néanmoins, cette dernière était proche de l'approche pragmatique que Félix Houphouët-Boigny avait eue dans ses options politiques. Il l'avait si magistralement démontré le 15 janvier 1962 lors de son discours à l'ouverture de la première session extraordinaire de l'Assemblée nationale, en ces termes: «notre conduite, c'est de toujours envisager les problèmes tels qu'ils se posent et non pas tels que nous voudrions qu'ils soient posés, les situations telles qu'elles existent et non pas telles qu'elles devraient exister suivant notre désir» (A. Yao, 2005, p. 55). Ces phrases démontrent que le réalisme fut l'un des fondements politico-idéologiques de la diplomatie ivoirienne.

Par ailleurs, les premiers responsables du ministère des Affaires Etrangères n'avaient pas manqué de souligner que c'est au regard des difficultés et des objectifs à atteindre et surtout pour la recherche des financements, que la Côte d'Ivoire s'était tournée vers l'Occident capable de lui fournir une aide substantielle en capitaux privés, en cadres techniques (des spécialistes qui respecteraient ses options politiques) (J-N. Loucou, 1989, p. 347). La Côte d'Ivoire ne put donc pas faire fi des conditions qui se présentaient du point de vue socio-économique pour s'empêtrer dans la poursuite d'idéaux qui ne tiendraient pas compte des réalités ivoiriennes.

Le pacifisme est une idéologie politique qui prône la paix entre les Etats. Le pacifisme cherche par ses actions à atteindre la meilleure forme d'équilibre et de concorde entre les hommes et les nations. Les pacifistes prônent l'arbitrage pour le règlement des conflits armés. Dans ses grandes lignes, elle semble être l'un des fondements politico-idéologiques de la diplomatie ivoirienne. Et, le président Houphouët-Boigny l'a si bien dit le 3 janvier 1961 dans son discours programme prononcé à l'Assemblée Nationale: «notre politique extérieure sera avant tout fondée sur la paix»<sup>8</sup>. Cette volonté de paix a été reprise à chaque fois qu'il avait l'occasion de le faire, ainsi que par les ministres des Affaires Etrangères qui se sont succédé à la tête de la diplomatie ivoirienne. Usher Assouan ajouta que le slogan «paix entre les hommes et entre les nations» est le «mot d'ordre politique, la philosophie et l'orientation générale de la diplomatie ivoirienne» (U. Assouan, 1966, p. 10). Cette paix entre les hommes et les nations ne pouvait être atteinte que par le respect de la morale internationale, ensuite par la tolérance sans laquelle il ne pouvait avoir d'adhésion sincère à la politique de coexistence pacifique, et enfin par l'adoption du dialogue, comme moyen de règlement des conflits entre Etats. Ainsi le pacifisme apparut comme l'un

<sup>7</sup> Le Conseil de l'Entente, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), L'Organisation de l'unité africaine (OUA) aujourd'hui Union Africaine (UA).

<sup>8</sup> Discours programme prononcé le 3 janvier 1961 à l'Assemblée Nationale.

des fondements politico-idéologiques de la diplomatie ivoirienne. Outre les fondements politico-politiques, la politique étrangère ivoirienne a été stimulée par des motifs socio-économiques.

## 1.2. Les fondements socio-économiques

L'Etat ivoirien avait une économie basée essentiellement sur l'exportation de produits agricoles. En outre, les routes, les hôpitaux, les écoles demeuraient encore insuffisantes par rapport aux besoins ; quant aux industries elles étaient encore au stade embryonnaire. Bref, les nécessités du développement économique et social de la nation ivoirienne furent les fondements de la diplomatie ivoirienne. Comment les réalités économiques et sociales ont-elles déterminé la politique étrangère de la Côte d'Ivoire ?

Les fondements économiques de la politique étrangère de la Côte d'Ivoire étaient légions. C'étaient entre autre la recherche de débouchés et la nécessité d'une main-d'œuvre abondante pour les productions agricoles, la recherche de capitaux en vue du financement des industries et autres projets à caractère économique. La recherche des débouchés pour les principales cultures d'exportations a orienté la politique étrangère de la Côte d'Ivoire vers l'éco-diplomatie<sup>9</sup>. En effet, en 1960 le café, le cacao, le bois et la banane représentaient 94% des exportations. Elles constituaient plus des trois quarts des fonds et recettes alloués à l'Etat<sup>10</sup>. Vu l'augmentation des productions agricoles, il était nécessaire de trouver des débouchés auprès des pays clients avec lesquels il fallait nécessairement entretenir de l'amitié et des rapports étroits. L'on comprend donc pourquoi les premières représentations diplomatiques ivoiriennes s'étaient établies de 1960 à 1961 en France, aux Etats-Unis, en Grande Bretagne, en Italie, en Suisse et en Belgique (K. Kolouh, 2015, p. 55). Ces pays étaient les principaux fournisseurs en produits manufacturés et en biens d'équipement dont la Côte d'Ivoire avait besoin. La recherche de débouchés pour les produits industriels fut aussi un élément clé de la politique étrangère ivoirienne vers les pays africains tel que le Burkina Faso, le Mali, le Niger ; pays de l'hinterland dont le port d'Abidjan constituait une ouverture sur l'océan (L. Kehin, 1983, p. 89). En ce qui concerne ces pays, en général, et ceux de l'ex-Afrique Occidentale Française (AOF), en particulier, la Côte d'Ivoire s'était rapprochée par solidarité et par rapport à un passé commun gage de vieilles amitiés entre les dirigeants. Mais, il faut noter que la Côte d'Ivoire avait besoin de l'appui de ces pays pour asseoir son développement agricole<sup>11</sup>. La Côte d'Ivoire a signé en 1961, une convention avec la Haute-Volta (aujourd'hui Burkina-Faso), dans ce cadre (J. Baulin, 1980, p. 120). La recherche de capitaux pour le développement de l'industrie et l'agriculture ivoiriennes fut un autre aspect de ces fondements économiques. En fait, le libéralisme économique et la mise en vigueur d'un investissement souple ne pouvaient avoir une incidence positive sur l'économie ivoirienne si et seulement si l'on avait des capitaux, des sources de financements. Celles-ci n'étaient disponibles qu'en Occident, puisque la Côte d'Ivoire ne pouvait s'auto-financer.

Il fallait donc rechercher les capitaux ou les attirer et gagner la confiance des bailleurs de fonds en vue d'amorcer une véritable industrialisation de la Côte d'Ivoire<sup>12</sup>. Le domaine agricole avait besoin lui aussi de capitaux étant donné que l'agriculture était la principale source de revenus du pays. Ainsi, elle devait être dynamisée de telle sorte qu'elle puisse sortir le pays du sous-développement. Or l'essor de cette agriculture passait par l'amélioration de la production, sa diversification et son extension qualitative et quantitative. L'accroissement des cultures vivrières était envisagé pour réduire les importations alimentaires, afin de consacrer les ressources financières qui leur étaient allouées au développement d'autres secteurs d'activités. Pour réaliser cet objectif, il fallait rechercher des financements auprès des

<sup>9</sup> Entretien avec Koua Kan Daniel, diplomate au ministère des Affaires Etrangères, le 12 mai 2014.

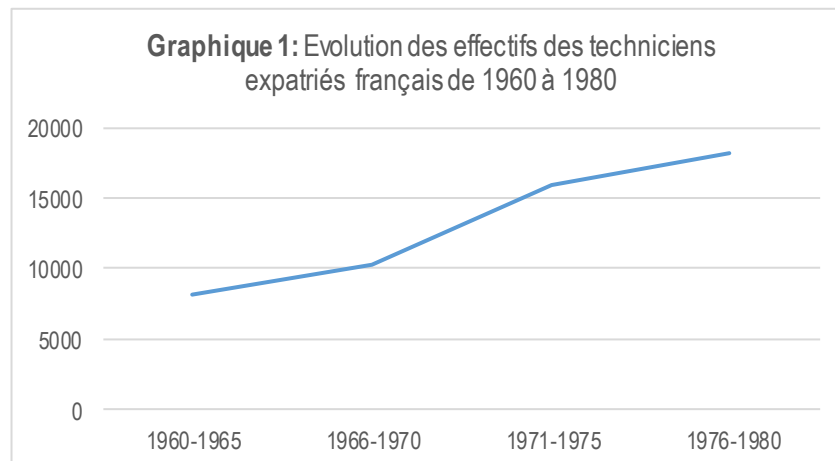
<sup>10</sup> Ministère de l'Economie et des Finances, *Situation économique de la Côte d'Ivoire en 1960*, Abidjan, s, d, DRSSD, p. 45.

<sup>11</sup> Ces pays étaient les grands pourvoyeurs de la main d'œuvre qui servait dans les plantations de café, cacao, banane et dans l'exportation du bois.

<sup>12</sup> *Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, tome 2, Abidjan, NEA, 1978, p. 471.

pays occidentaux et des organismes internationaux par le biais d'une diplomatie active. Ces fondements économiques qui déterminaient les grandes orientations de la diplomatie ivoirienne, se conjuguèrent avec des fondements sociaux.

La Côte d'Ivoire se devait de construire des infrastructures pour le bien-être de la population. Il n'y avait que très peu de routes, le port devait subir de grands réaménagements pour être plus performant, la construction des ponts et la viabilisation des routes en terre battues devaient être accélérées pour faciliter les échanges ou le transport des marchandises. Le cadre sanitaire avec toutes ses insuffisances se devait d'être vulgarisé par la construction d'hôpitaux, de maternités et de centres de santé urbains et ruraux. Quant à l'école, il fallait accroître le nombre de salles de classes, former les enseignants capables d'encadrer la jeunesse scolaire et estudiantine ; l'Université Nationale devait être construite dans les plus brefs délais pour former des cadres supérieurs. En un mot, tout était à construire pour engager le pays dans la voie du progrès et du développement. Et le pays manquait de capitaux pour relever ce défi. Le capital était inexistant: «dans le meilleur des cas, notre épargne ne représentait que 5% du Produit National Brut (PNB)»<sup>13</sup>; il n'était constitué que des avoirs de l'Etat. Il y avait encore la nécessité de recourir aux capitaux privés et aux techniciens expatriés (cf. graphique 1) à travers la diplomatie pour les inciter, les intéresser à cette cause.



**Source :** Graphique réalisée à partir des données in Kouakou N'dri, op.cit., p. 65.

Selon la courbe, la Côte d'Ivoire a eu recours à l'assistance technique française pour son développement économique et social. Elle a connu une croissance constante de 1960 à 1980. Ce qui traduit que l'assistance technique française a connu une croissance soutenue et régulière. Cette croissance était liée à l'essor économique qu'a connu le pays au cours des années 1970.

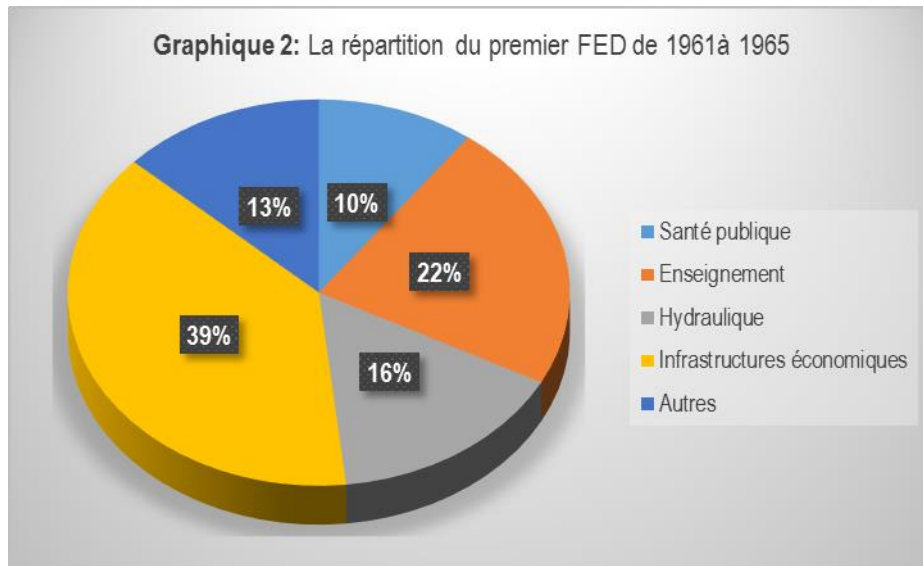
En réalité, l'Etat ne pouvait pas à lui seul prendre en charge le financement de tous les investissements qu'il était amené à effectuer et devait donc faire appel aux aides extérieures destinées à favoriser l'essor. Il fallait trouver des prêts et des subventions auprès des organismes multilatéraux comme auprès des Etats pour financer tous les chantiers de construction. L'on comprend donc aisément le fait que dès les premières années de l'indépendance 86,51% du 1<sup>er</sup> Fonds Européen de Développement (FED)<sup>14</sup> furent essentiellement consacrés au développement de la santé publique (10%), l'enseignement (22%), l'hydraulique (16%), les infrastructures socio-économiques (39%)<sup>15</sup> et autres (13%)<sup>16</sup>. A ces fondements économiques et sociaux, il faut enfin ajouter ceux historiques et culturels.

<sup>13</sup> Conférence de Usher Assouan sur le thème «la politique extérieure orientée vers le développement économique de la Côte d'Ivoire», Abidjan, 1970, p 5.

<sup>14</sup> Le premier FED couvrait la période 1961-1965. Il a permis la réalisation de 24 projets d'un coût global d'environ 9,833 milliards de francs CFA.

<sup>15</sup> *Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, tome II, Abidjan, NEA, 1978, p 728.

<sup>16</sup> Comité d'Aide au Développement, *Coopération pour le développement*, Paris, OCDE, 1979, p. 254.



**Source:** Graphique réalisé à partir des données ci-dessus.

Le graphique traduit que la répartition du premier FED s'est effectuée dans les secteurs d'interventions économiques, sociaux ou culturels, pour lesquels se manifestaient les besoins les plus urgents. En tête, se trouvait le secteur des infrastructures économiques (pont, route, barrage, port), suivent ensuite les secteurs de l'enseignement et la formation, de l'hydraulique et la santé.

### 1.3. Les fondements historiques et culturels

Les fondements historiques et culturels avaient déterminé la politique extérieure de la Côte d'Ivoire, rien qu'à observer les premières tentatives de création d'organismes sous régionaux initiées par la Côte d'Ivoire ou les discours du président Houphouët-Boigny. Sont abordés, d'une part, des fondements historiques sans oublier d'aborder les fondements culturels. Les fondements historiques de l'action diplomatique ivoirienne se situaient à deux niveaux : africain et européen. Au niveau africain, les fondements historiques furent aisément perceptibles, eu égard, aux quinze années de lutte anticoloniale menées par le président Félix Houphouët-Boigny dans le cadre du RDA (M. Merle, 1959, p. 691). En effet, le premier plus grand mouvement de lutte anti-colonialisme d'Afrique noire, le RDA, a permis aux futurs chefs d'Etats africains surtout francophones d'entretenir des contacts plus que formels entre eux (A. Yao, 2005, p. 89). Cette longue période de collaboration a suscité bien de rapports personnels qu'Houphouët-Boigny n'a pas manqué d'imprimer aux relations diplomatiques entre la Côte d'Ivoire et la Haute-Volta, le Niger, le Mali, le Togo et le Dahomey (actuel Bénin). Les cinq pays membres du Conseil de l'Entente<sup>17</sup> n'ont, par ailleurs, pas cherché à établir des relations diplomatiques formelles avec la Côte d'Ivoire et vice versa. A ce propos, Camille Alliali a montré avec éloquence combien ces fondements historiques ont été importants, dans toute tentative de compréhension de l'action diplomatique ivoirienne, lorsqu'il affirmait que: «dans les pays francophones, en raison des liens particuliers qui existent entre nos Etats, il n'est pas apparu nécessaire d'ouvrir des ambassades, nos dirigeants pouvant toujours se réunir ou prendre directement contact entre eux»<sup>18</sup>. Ainsi, c'est plutôt dans un cadre fraternel qu'étaient traitées les questions liant la Côte d'Ivoire à ces pays d'Afrique noire francophone, en raison de ces considérations historiques. Quant à l'Europe, c'est particulièrement dans les rapports avec l'ancienne puissance colonisatrice que l'on perçoit le poids de ces fondements historiques dans la conduite de la politique étrangère ivoirienne. A ce propos, Félix Houphouët-Boigny

<sup>17</sup> Le Conseil de l'Entente a été créé le 29 mai 1959 à l'initiative de Félix Houphouët-Boigny. Quatre chefs d'Etat ont signés l'acte constitutif du Conseil de l'Entente. Ce sont Houphouët-Boigny de Côte d'Ivoire, Hamani Diori du Niger, Maurice Yaméogo de la Haute Volta, Hubert Moga du Dahomey. Le Togo devint membre en 1966.

<sup>18</sup> Actes du IV<sup>ème</sup> congrès, op. cit, p 167.

avait donné une sorte de leçon sur le bien-fondé de la prise en compte du passé dans la conduite des rapports entre Etats. Il disait, en effet: «il n'est pas question pour nous de lâcher nos amitiés anciennes pour des nouvelles [...] un homme qui pratique une telle politique, même sur le plan humain [...] se trouvera au soir de sa vie abandonné de tout le monde»<sup>19</sup>. C'est donc sur la base de ces liens historiques que la Côte d'Ivoire a conclu un traité et des accords de coopération dans tous les domaines avec la France le 24 avril 1961 (Y. BINI et G. Pierre, 1994, p. 13). Ces relations fondées sur des sentiments de profonde amitié trouvaient leur illustration dans plusieurs visites de chefs d'Etat français en Côte d'Ivoire, en l'occurrence, le général De Gaulle, Georges Pompidou en 1971 et Valéry Giscard d'Estaing en 1976. A ces fondements historiques, s'ajoutaient des fondements culturels.

Les fondements culturels découlaient en quelque sorte des fondements historiques, car ceux-ci se situaient, d'une part, au niveau de la race et de l'autre, au niveau de la langue. Félix Houphouët-Boigny a certes affirmé qu'il était pour l'unité africaine, qu'il était un partisan de la paix par le dialogue à tous les niveaux entre les filles et les fils d'un même pays, et aussi entre tous les citoyens des pays africains et enfin, entre les Africains et le reste du monde.

Les pays d'Afrique noire ont été ceux avec lesquels les rapports ont été vite établis même s'il n'y avait pas convergence de points de vue sur certaines questions<sup>20</sup>. Ainsi, des relations diplomatiques ont été établies avec des pays non francophones comme le Libéria, la Sierra Leone, le Nigeria, le Kenya et l'Ouganda. En outre, la lutte coloniale et la culture négro-africaine ont suscité l'établissement de relations diplomatiques. La langue a été aussi un aspect des fondements culturels qui ont le plus souvent déterminé l'orientation de la diplomatie ivoirienne. En effet, même si la Côte d'Ivoire a établi des relations avec des pays anglophones et soutenu des pays lusophones sous domination portugaise au moment de son accession à l'indépendance, elle a eu des rapports privilégiés seulement avec les pays francophones. Le noyau dur autour duquel s'était constitué le Conseil de l'entente ou l'Union Africaine et Malgache (UMA), qui allait en 1965 devenir l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), ont été formés uniquement de pays francophones<sup>21</sup>. En fait, seule la langue du colonisateur (ici le français) constituait le ferment et la base d'une certaine unité entre des peuples d'horizons divers. Et, c'est elle qui a permis aussi bien la communication à l'intérieur d'un même pays comme à l'extérieur avec d'autres peuples sans les barrières de la langue. Certes la langue du colonisateur est une forme d'aliénation culturelle, mais les pays africains ne pouvaient pas faire autrement pour mieux communiquer entre eux. En somme, les fondements politico-idéologiques, socio-économiques et historiques et culturels ont constitué la trame de la diplomatie ivoirienne dès l'indépendance. Quelles ont donc été les grandes orientations de la diplomatie ivoirienne?

## 2. Les grandes orientations de la diplomatie ivoirienne

La diplomatie ivoirienne sur la base des fondements énoncés plus haut s'est orientée vers un certain nombre de partenaires afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, la politique extérieure s'est axée sur ses relations avec l'Occident et l'Afrique dite modérée pour rechercher des financements pour atteindre le développement économique et social.

<sup>19</sup> Discours prononcé de retour d'Allemagne en juillet 1976, dans *Anthologie des discours de Félix HOUPHOUËT-BOIGNY*, Abidjan, éd CEDA, 1978, tome 2.

<sup>20</sup> L'affirmation des Etats-nations, l'impossibilité de créer un seul Etat continental ; la question de l'apartheid en Afrique du Sud, la question de la création de l'Organisation de l'Unité Africaine.

<sup>21</sup> Convention sur le règlement des différends résultant de l'application des conventions conclues au niveau de l'OCAM, Togo, 1972, 5 feuilles.



## 2.1. L'Occident, un partenaire privilégié

L'Occident, c'est l'Europe de l'Ouest et le Nord du continent américain. Il formait le bloc de l'Ouest tel que défini par les communistes. L'Occident était caractérisé par des régimes parlementaires ou présidentiels. Le bloc occidental pratiquait le capitalisme associé au libéralisme économique. C'étaient donc des économies de marché qui pratiquaient et privilégiaient l'initiative privée. On y rencontrait les principales places boursières où circulaient d'énormes capitaux et de potentiels investisseurs. En outre, l'avancée technique et technologique était sans pareil dans cette partie du globe. On y retrouvait donc tous les éléments nécessaires pour propulser le développement économique et social. La Côte d'Ivoire permettant ainsi une vie meilleure a par réalisme adopté ce mode de vie et de développement (A. Ziké, 1993, p. 25). Toutefois, si des considérations politiques et idéologiques ont justifié cette orientation de la politique étrangère ivoirienne, il n'en demeurerait pas moins que ce furent surtout des fondements économiques et sociaux qui avaient guidé la Côte d'Ivoire vers le bloc occidental. Usher Assouan disait à ce propos que: «seules les contingences et les nécessités de notre développement économique et social déterminent le choix des amis»<sup>22</sup>. Il poursuit son propos en ajoutant que:

La pénurie de cadres techniques, d'ouvriers qualifiés<sup>23</sup>, l'absence de ressources financières imposaient la recherche de pays amis susceptibles de répondre à nos attentes. De ce fait, seul l'Occident apparaissait comme un partenaire privilégié vu son avancée technologique, sociale et économique<sup>24</sup>.

Cela était impossible si la Côte d'Ivoire se tournait vers le bloc de l'Est qui réservait son aide aux régimes communistes ou la conditionnait par une adhésion pure et simple à la doctrine du marxisme-léninisme (F. Ahua, 2000, p. 47). Par ailleurs, l'Occident demeurait le principal client de la Côte d'Ivoire, pays exportateur de produits agricoles. Il était donc tout à fait normal qu'elle s'oriente vers l'Occident pour satisfaire les exigences qu'imposait la politique du libéralisme économique.

L'Occident comprend deux grands sous-ensembles : l'Europe de l'Ouest et l'Amérique du Nord. La Côte d'Ivoire s'est orientée vers les différents pays de l'Europe de l'Ouest dès 1960 (P. Akoumia, 2005, p. 56). Elle a des liens diplomatiques permanents avec la France, la Grande Bretagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique même si elle rencontrait ces mêmes pays dans le cadre des réunions périodiques entre les Etats Africains et Malgaches Associés et la Communauté Economique Européenne. Les relations diplomatiques permanentes entre la Côte d'Ivoire et ces pays démontraient la volonté du pays de nouer de véritables relations et d'asseoir les bases d'une amitié durable. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a établi des liens diplomatiques avec les Etats-Unis d'Amérique<sup>25</sup>, première puissance économique mondiale<sup>26</sup>.

En fait, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Etats-Unis sont la superpuissance du monde libéral. Ils abritent les sièges de grandes institutions internationales comme l'ONU, le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale<sup>27</sup> (au sein desquelles la Côte d'Ivoire a des représentations)

---

<sup>22</sup> Exposé du ministre des Affaires Etrangères, Usher Assouan lors du V<sup>ème</sup> congrès du PDCI-RDA, in *Actes du V<sup>ème</sup> congrès du PDCI-RDA*, op. cit. p. 280.

<sup>23</sup> De 1960 à 1980, le nombre des assistants techniques français directs en Côte d'Ivoire était de 54.566.

<sup>24</sup> Ibidem.

<sup>25</sup> La Côte d'Ivoire n'a jamais été un pays privilégié de l'aide américaine. L'aide des USA se classait de 1960 à 1966 au troisième rang des pays donateurs avec un total de 6,6 milliards de francs CFA. Cette aide était constituée de l'aide alimentaire dans le cadre de la *Public Law 480* gérée par l'AID et estimée à 1,8 milliard de francs CFA. En outre, les prêts et dons de l'AID de 1961 à 1965 étaient évalués à 3.082 millions, dont 1.407 millions de prêts et 1.675 millions de dons (D. Komenan, 2002, p. 89).

<sup>26</sup> Discours de Usher Assouan à la XXI<sup>ème</sup> session de L'Assemblée Générale des Nations-Unies le 27 septembre 1966.

<sup>27</sup> Les interventions de la Banque Mondiale en Côte d'Ivoire ont débuté le 28 juin 1968 avec le financement du premier projet routier, pour un montant global de 5,8 millions de dollars. De cette date au 31 décembre 1980, trente-sept projets ont été

et sur lesquelles elle fondait tous ses espoirs pour sortir du sous-développement. L'Etat ivoirien a, par la suite, étendu ses rapports avec le Canada. Au total, il faut retenir que par sa diplomatie active auprès des pays occidentaux, la Côte d'Ivoire a obtenu de nombreuses aides bilatérales provenant des divers pays. Après l'Occident, l'une des grandes orientations de la diplomatie ivoirienne a demeuré sans contester l'Afrique modérée.

## 2.2. L'Afrique modérée

L'Afrique modérée, c'est le bloc constitué par 14 pays africains, tous francophones et membres de l'UAM. Ce groupe était dit «modéré» car opposé à «l'Afrique révolutionnaire». Celle-ci comprend certains Etats comme le Ghana, la Guinée et la République Arabe Unie (Egypte) auxquels le Maroc et le Mali s'était intégrés pour former en janvier 1961 le Groupe de Casablanca. Ces pays affichaient des idées révolutionnaires, un sentiment anti-occident, étaient considérés comme des adeptes du communisme. L'Afrique modérée «a choisi l'Occident»<sup>28</sup> avec son idéologie capitaliste. Et, c'est principalement pour cela que la Côte d'Ivoire s'est orientée vers ces Etats pour la mise sur pied de relations bilatérales «gagnant-gagnant». La Côte d'Ivoire a tissé des relations diplomatiques avec les pays de l'ex-Afrique Occidentale Française (AOF)<sup>29</sup>, avec ceux de l'Afrique centrale et de l'Afrique orientale. A cela, il faut ajouter certains pays de l'Afrique de l'Ouest. Avant l'indépendance, le Conseil de l'Entente Africaine voyait le jour, le 29 mai 1959 à Abidjan (M. Merle, 1959, p. 692).

Ces Etats membres étaient la Côte d'Ivoire, le Niger, la Haute-Volta et le Dahomey auxquels se joint le Togo en 1966<sup>30</sup>. Ces pays étaient les alliés de la Côte d'Ivoire, et lui avaient permis d'être influente au sein du groupe de Brazzaville. Leurs rapports assez étroits avec la Côte d'Ivoire dans le cadre du Conseil de l'Entente avaient fait d'eux le noyau de cette Afrique modérée. D'autres pays comme le Sénégal, le Mali et la Mauritanie, malgré leur appartenance à l'ex-AOF n'étaient pas des axes privilégiés par la Côte d'Ivoire. Cela était dû en premier lieu à un faisceau de malentendus et de différends qui ont surgi. Le différend entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal était né de la divergence d'opinion en ce qui concerne les thèses fédérales et confédérales issues de l'élaboration de la constitution de la Communauté franco-africaine de 1958 et de la lutte pour le leadership au sein de l'Afrique francophone (N. Kouakou, 2003, p. 94). Quant au Mali, ce fut à cause de l'option socialiste fondé sur le marxisme-Léninisme du président Modibo Keita, qu'il paraissait peu sûr aux yeux de Félix Houphouët-Boigny qui n'a pas manqué toutefois de l'attirer vers lui pour isoler la Guinée de Sékou Touré. A propos de la Mauritanie, c'était certainement du fait de sa défection de l'OCAM à propos du problème congolais et l'invitation de Moïse Tshombé à assister au sommet des chefs d'Etat qu'elle s'était éloignée de la Côte d'Ivoire. Et pourtant, elle était l'une des plus fidèles alliées de la Côte d'Ivoire avec laquelle fut fondée l'UAM.

Les pays de l'Afrique centrale ont formé la seconde catégorie des membres<sup>31</sup> de l'Afrique «modérée». Ces pays du fait de leurs prises de position modérées ont été d'autres axes vers lesquels s'est orientée la politique extérieure ivoirienne. En fait, la langue officielle, la même vision qu'ils avaient pour l'Afrique et leur désir de sortir de la situation de pays sous-développés par l'aide et l'assistance des pays développés, surtout les occidentaux, ont été des éléments clés qui ont motivé leur rassemblement en mai 1961 à Monrovia pour la définition d'une doctrine modérée en matière de coopération interafricaine.

---

réalisés par l'institution pour un montant global de 672,4 millions de dollars, soit à peu près 157 milliards de francs CFA (pour le cours d'un dollar de 1975 estimé à 235 F. CFA) (A. Yao, 2005, p. 209).

<sup>28</sup> Déclaration du président Houphouët-Boigny, *Afrique nouvelle* n°711, 22 mars 1961.

<sup>29</sup> Territoire créé le 16 juin 1895, à l'origine l'AOF était constituée de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Sénégal et du Soudan et d'autres territoires y sont intégrés au fur et à mesure de l'expansion coloniale. C'est le cas de la haute Volta, du Dahomey, du Niger et enfin, du Togo à la fin de la Première Guerre Mondiale, in *JORF* n°162, du 17 juin 1895.

<sup>30</sup> Texte portant création du Conseil de l'Entente Africaine, Abidjan, 29 mai 1959, 6 feuilles.

<sup>31</sup> Gabon, République Centrafricaine, Congo Brazzaville appartenant à l'ex-Afrique Equatoriale Française, Congo Léopoldville, Cameroun et Rwanda.

Ce groupe de pays auxquels s'ajoutaient ceux de l'ex-AOF ont permis à la Côte d'Ivoire de former un bloc nécessaire pour contrer l'influencer grandissant du groupe de Casablanca, porte-flambeau, d'une union africaine avec un gouvernement unique supranational qui allait gérer les futurs Etats-Unis d'Afrique. C'est donc pour parvenir à sa vision de l'unité africaine, qui devait se faire étape par étape, que la Côte d'Ivoire s'était alliée à ces pays. C'est la dernière catégorie des pays dits modérés et vers lesquels la diplomatie ivoirienne s'était orientée. Il s'agit du Libéria, de l'Ethiopie, de l'Ouganda, du Kenya, de la Zambie, de la Tanzanie, pour les pays anglophones, et Madagascar et l'île Maurice pour les îles de l'Océan Indien. Ici, encore, c'était la création d'une union qui a poussé la Côte d'Ivoire à s'orienter vers ceux-ci. Avec Madagascar, il faut ajouter à ces visées politiques, des fondements historiques étant donné que le président Philibert Tsiranana fut avec le président Félix Houphouët-Boigny l'un des membres actifs de l'OCAM (dont Madagascar s'était retiré en 1974). Les grandes orientations de la politique étrangère ivoirienne n'avaient pas privilégié uniquement l'espace géographique. Elles avaient des objectifs précis.

### **3. Les objectifs de la politique étrangère : le développement économique et social**

La politique étrangère ivoirienne, même si elle était parfois basée sur des considérations politiques et historiques, ne demeurait pas moins guidée par des raisons socio-économiques. Le développement économique restait une des options fondamentales de la politique étrangère ivoirienne (M. Amondji, 1988, p. 130). Que ce soit chez le président Félix Houphouët-Boigny ou chez ses ministres des Affaires Etrangères, on retrouvait une constante résumée en ces termes: «la politique extérieure de la Côte d'Ivoire, est orientée dans le sens du développement économique du pays»<sup>32</sup>. Cela était en fait compréhensible, vu l'option économique choisie par les nouvelles autorités ivoiriennes dès l'indépendance. Le libéralisme économique conjugué au capitalisme ne pouvait contribuer qu'au développement si et seulement si le capital humain, financier et matériel était disponible. Or cela n'était pas le cas et il fallait faire appel à l'étranger, surtout à l'Occident qui pouvait fournir les ressources matérielles, financières et techniques dont la Côte d'Ivoire a besoin. Elle s'est tournée vers le Burkina-Faso, le Mali et le Niger pour avoir une main-d'œuvre abondante et moins chère pour le développement de l'agriculture, pilier de l'économie ivoirienne. L'action diplomatique ivoirienne a consisté donc à entretenir des relations privilégiées et tisser des liens d'amitié avec les pays donateurs et pourvoyeurs de fonds ainsi que l'aide multilatérale et intéresser les potentiels investisseurs privés à venir créer des entreprises participant ainsi au développement national. En outre, en créant un climat de confiance avec les pays voisins et en pratiquant une certaine forme de solidarité, la Côte d'Ivoire imposait son hégémonie à ces pays qui dès lors adoptaient des positions allant dans le sens des intérêts ivoiriens. Ce développement économique que recherchait la diplomatie ivoirienne devait être en phase avec la politique du bien-être social.

Le bien-être des populations ivoiriennes, en général, et des ivoiriens en particulier était une priorité de la diplomatie ivoirienne. Et, elle s'était attelée à cela. En effet, la société ivoirienne était, à l'instar des autres sociétés de pays du tiers-monde, marquée par l'insuffisance des équipements et des structures pouvant favoriser l'épanouissement de la population. En Côte d'Ivoire, on devrait consentir des efforts pour l'amélioration du cadre de vie, de la santé, de l'éducation et de l'autosuffisance alimentaire. L'Etat ivoirien à lui seul ne pouvait pas assumer cette lourde tâche. Il devait par ses relations extérieures parvenir à trouver les moyens pour construire des écoles, des hôpitaux, des dispensaires, des châteaux d'eau, etc. afin d'améliorer le cadre et le niveau de vie des populations. C'est là l'explication de la présence de la Côte d'Ivoire dans bon nombre d'organismes spécialisés tels que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education et de la Culture (UNESCO), le Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance (UNICEF), l'Organisation Internationale du

---

<sup>32</sup> J-N. Loucou, *Mémorial de la Côte d'Ivoire, Du nationalisme à la nation*, tome 3, Abidjan, AMI, 1987, p. 148.

Travail (OIT)<sup>33</sup> pour se faire entendre et parvenir à obtenir des aides et subventions nécessaires à la réalisation de ces objectifs cités plus hauts. Dans le même ordre d'idée, on peut évoquer les accords de coopération entre la Côte d'Ivoire et la France dans les divers domaines et qui ont permis la réalisation de certaines infrastructures pour le bien-être de l'Ivoirien<sup>34</sup>. A titre d'exemple, on peut citer la création la construction de l'Université d'Abidjan en 1963-1964<sup>35</sup> (N. Kouakou, 2003, p. 124), le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Cocody en 1970, la coopération entre des organismes de recherche comme l'Office de Recherches Scientifique et Technique d'Outre-mer (ORSTOM)<sup>36</sup>, le Groupement d'Etudes et de Recherches pour le Développement de l'Agronomie Tropicale (GERDAT) avec des structures de recherches françaises ou encore l'octroi de bourses d'études à des jeunes diplômés pour entreprendre des études post-universitaires ou des stages de perfectionnement.

## Conclusion

Cette étude a permis de comprendre que la politique extérieure de la Côte d'Ivoire était la résultante de nombreux facteurs et de moteurs qui l'ont orienté et animé. Après s'être émancipées du joug colonial, les autorités ivoiriennes avaient la charge de bâtir le pays pour le bien-être des populations. Construire le pays, nécessitait une bonne politique extérieure afin de bénéficier du soutien et de l'aide des pays développés. Elles ont donc tracé les grands axes de cette politique. En effet, le comportement international de la Côte-d'Ivoire ne fut pas un ensemble d'actes empiriques, menés au gré des humeurs et des intérêts de la classe dirigeante. Elle n'était pas non plus l'œuvre d'un individu qui n'avait d'yeux que pour les objectifs qu'il voulait coûte que coûte atteindre. La Côte-d'Ivoire s'est insérée dans les rapports internationaux grâce à une politique assez mesurée, fruit de longues réflexions et de calculs qui tenaient compte des réalités politiques, économiques et sociales ivoiriennes.

La politique étrangère ivoirienne était une combinaison des objectifs poursuivis par le président Houphouët-Boigny et ces réalités ivoiriennes. Elle était basée sur des fondements solides. Il est question des fondements politico-idéologiques, des fondements historiques, économiques et culturels. La diplomatie ivoirienne sur la base des fondements énoncés s'était orientée vers un certain nombre de partenaires afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, la politique extérieure s'était axée sur ses relations avec l'Occident et l'Afrique dite modérée pour rechercher des financements pour atteindre le développement économique et social comme la réalisation des infrastructures économiques (ponts, routes, ports, barrages) et la construction d'écoles, centres de formation, centres de santé, l'adduction d'eau potable. Cette diplomatie ivoirienne a consisté à établir des relations bilatérales et multilatérales avec le reste du monde.

---

<sup>33</sup> Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, *La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 1980-1981*, Abidjan, SAE, 1982, p. 45.

<sup>34</sup> Il faut retenir que l'aide française à la Côte d'Ivoire de 1960 à 1979, atteignait 26.110 millions de francs CFA pour le compte d Fonds d'Aide et de Coopération (FAC), dont 21.880 millions de subventions et 4.628millions de prêts.

<sup>35</sup> Le FAC a consacré de 1962 à 1978 plus de 8.281 millions pour la construction et l'équipement de l'Université d'Abidjan (N. Kouakou, 2003, p. 120).

<sup>36</sup> De 1960 à 1970, les subventions versées par le FAC se sont chiffrées à plus de 941.500.000 F. CFA (N. Kouakou, 2003, p. 113).

## Références

### Bibliographie

AHUA Florence, 2000, *L'aide française à la Côte d'Ivoire de 1960 à 1970*, Abidjan, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody.

AKOUMIA Picard, 2005, *Les relations politiques franco-ivoiriennes de 1960 à 1990*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody.

AMONDI Marcel, 1988, *Côte d'Ivoire, la dépendance à l'épreuve des faits*, Paris, L'Harmattan.

ASSOUAN Usher, 1966, *La République de la Côte d'Ivoire au service de l'Afrique et de la paix*, Paris, Débroisse.

BAULIN Jacques, 1980, *La politique africaine d'Houphouët-Boigny*, Paris, Eurafor-Press.

BINI Yves et Guy Pierre, 1994, *Houphouët-Boigny, 33 ans de construction nationale*, Abidjan, SII.

DUROSELLE Jean-Baptiste et RENOUVIN Pierre, 1970, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, A. Colin.

KEHIN Léopold, 1983, *Investissements publics et développement: le cas de la Côte d'Ivoire*, Thèse de Doctorat de troisième cycle, Université d'Abidjan.

KOMENAN Dagrou, 2002, *L'aide française à la Côte d'Ivoire de 1970 à 1990*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody.

KOUAKOU N'dri Laurent, 2003, *La coopération Ivoir-française de 1960 à 1990*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody-Abidjan.

KOUAKOU Kolouh Junior, 2015, *Les relations économiques entre la Côte d'Ivoire et la Corée du Sud de 1961 à 2002*, Mémoire de Master, Université de Bouaké.

LOUCOU Jean-Noël, (sous la direction de), 1989, *Mémorial de la Côte d'Ivoire: du nationalisme à la nation*, tome III, Abidjan, AMI.

MERLE Marcel, 1959, «Les relations extérieures de la Côte d'Ivoire», *Revue française de science politique*, 9<sup>e</sup> année, n°3, p. 686-706.

YAO Alexandre, 2005, *La politique extérieure de la Côte d'Ivoire de 1960 à 1980*, Mémoire de Maîtrise, Université de Cocody.

ZIKE Aiko Marc, 1994, *La politique étrangère de la Côte d'Ivoire 1959-1993*, Abidjan, COPERCA.

### Autres sources imprimées

*Anthologie des discours de Félix Houphouët-Boigny*, Abidjan, CEDA, 1978, tome 2.

Conférence de Usher Assouan, 1970, sur le thème «La politique extérieure orientée vers le développement économique de la Côte d'Ivoire», Abidjan.

Comité d'Aide au Développement, 1979, *Coopération pour le développement*, Paris, OCDE.

Convention sur le règlement des différends résultant de l'application des conventions conclues au niveau de l'OCAM, Togo, 1972.

Déclaration du président Houphouët-Boigny, *Afrique nouvelle* n°711, 22 mars 1961.

Discours de Usher Assouan à la XXI<sup>e</sup> session de L'Assemblée Générale des Nations-Unies le 27 septembre 1966.

Discours-programme du président Houphouët-Boigny prononcé le 3 janvier 1961 à l'Assemblée Nationale.

*Encyclopédie générale de la Côte d'Ivoire*, tome 2, Abidjan, NEA, p. 371-747.

*Journal Officiel de la République Française* n°162, du 17 juin 1895.

*IV<sup>ème</sup> Congrès du PDCI-RDA les 23, 24 et 25 septembre 1965*, Abidjan, SII, 1974.

*V<sup>ème</sup> Congrès du PDCI-RDA les 29, 30 et 31 octobre 1970*, Abidjan, Ed. Fraternité-Hebdo, 2<sup>e</sup> édition, 1972.

Ministère de l'Economie et des Finances, 1961, *Situation économique de la Côte d'Ivoire en 1960*, Abidjan, s, d, DRSSD.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, 1982, *La Côte d'Ivoire en chiffres, édition 1980-1981*, Abidjan, SAE.

Texte portant création du Conseil de l'Entente Africaine, Abidjan, 29 mai 1959.

### **Sources orales**

Entretien avec M. Usher Assouan, ancien ministre des Affaires Etrangères (1966-1977), le jeudi 09 juin 2005, de 11 h à 12 h 05 mn en sa résidence de Cocody.

Entretien avec M. Usher Assouan, ancien ministre des Affaires Etrangères (1966-1977), le vendredi 21 avril 2006, de 11 h à 13 h 50 mn en sa résidence de Grand-Lahou.

Entretien avec M. Koua Kan Daniel, diplomate au ministère des Affaires Etrangères, le 12 mai 2014 au Plateau, de 10 h 30 à 11 h 05 mn.